
ANNEXE

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉTAT SUR LE PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS-SEINE

L'assemblée délibérante de la communauté de communes Roumois-Seine a approuvé son projet de PCAET le 16 décembre 2024, conformément aux dispositions du décret n°2016-849 du 28 juin 2016.

Par courrier reçu le 21 janvier 2025 à la préfecture, la communauté de communes a transmis la délibération et le projet de PCAET au préfet de région pour recueillir son avis sur ce projet avant son approbation définitive, comme le prévoient les textes applicables.

Le projet de PCAET transmis appelle les remarques détaillées ci-après. Ces observations ont vocation à informer la collectivité de pistes d'améliorations de son plan. Ne sont évoqués dans ce document que les points du PCAET susceptibles d'être améliorés. Le cadre réglementaire applicable à ces plans n'impose pas de délais relatifs à la prise en compte partielle ou totale de ces remarques, hormis l'obligation de réaliser un plan d'actions d'amélioration de la qualité de l'air.

I Remarques Générales

I.1 Présentation

Le PCAET de la Communauté de Communes Roumois Seine présente l'avantage d'être structuré autour des attendus réglementaires d'un PCAET déclinés dans le code de l'environnement.

Beaucoup d'éléments de présentation générale du territoire introduisent les thématiques déclinées dans le chapitre de l'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique, dernier chapitre du diagnostic. Ces éléments seraient utiles en début de diagnostic, dans la partie « Présentation générale du territoire », pour mieux appréhender les caractéristiques principales, forces et faiblesses du territoire, ce qui permettrait de répondre rapidement à des questions simples mais surprenantes à première vue (par exemple, pourquoi les émissions moyennes de gaz à effet de serre par emploi sont-elles beaucoup plus élevées dans la Communauté de Commune Roumois Seine que les mêmes moyennes dans les collectivités voisines et régionales ?).

I.2 Complétude

Le territoire de la Communauté de Communes Roumois Seine se situe dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de la Seine. A ce titre, la collectivité est soumise à l'obligation réglementaire de produire un Plan d'actions spécifique à la qualité de l'air (ou PAQA). Ce PAQA doit à minima comporter :

- des objectifs territoriaux biennaux à compter de 2022, de réduction des polluants atmosphériques pour respecter au plus tard en 2025, les normes de qualité de l'air,
- une étude d'opportunité portant sur la création sur tout ou partie du territoire, d'une ou plusieurs zones à faible émissions mobilité (ou ZFE-m),
- des solutions à mettre en œuvre en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution des établissements recevant les publics les plus sensibles à la pollution atmosphérique.

La collectivité a déjà consulté AtmoNormandie, organisme agréé pour la surveillance de la qualité de l'air en Normandie. Il est encore attendu la formalisation d'un Plan d'actions spécifique à la qualité de l'Air pour entériner la complétude du PCAET.

Sinon, il est apprécié que les données sur lesquelles s'appuie le diagnostic soient récentes et bien référencées.

Concernant la stratégie, il conviendrait de préciser l'outil de scénarisation utilisé. La stratégie aboutit à dix objectifs opérationnels principaux.

Le plan d'actions, quant à lui, se structure autour de sept axes stratégiques déclinés en une trentaine d'actions, mais sans que la correspondance ne soit établie entre les axes opérationnels décrits dans la stratégie et les axes stratégiques déclinés dans le plan d'actions. Une impression de confusion en ressort, ce qui est dommage.

Si les fiches-action proposent tous les items attendus (indicateurs d'impact, de suivi, budget, moyens humains), le calendrier de mise en œuvre de chaque action mériterait d'être un peu plus précis. De même, pour une meilleure compréhension du plan d'actions, la description des actions gagnerait à être étayée (contextualisation, contenu plus précis).

Enfin, un pictogramme (nombre d'étoiles) indique l'impact estimé de chaque sous-action, sans que la nature de l'impact ne soit précisée.

I.2.a Dispositif de suivi – Evaluation

Le pilotage envisagé de la mise en œuvre du PCAET est succinctement abordé.

A défaut de l'avoir présenté dans son projet de PCAET, un tableau de bord, outil indispensable pour un suivi opérationnel du plan d'actions, devra être rédigé dès l'approbation du PCAET en vue d'en faciliter la mise en œuvre et d'en préparer l'évaluation à mi-parcours. Ce tableau de bord devra également afficher des indicateurs de résultats, avec l'affichage chiffré explicite de la cible attendue à 2030, permettant de s'assurer que les actions progressivement mises en place suivent une trajectoire suffisante pour l'atteinte des objectifs fixés.

I.3 Gouvernance et concertation

Le document Bilan de la concertation illustre tout le processus de concertation mis en place par la collectivité pour fédérer les parties prenantes de son territoire autour d'un PCAET coconstruit et partagé. Il est toutefois dommage que les partenaires ayant participé aux ateliers n'aient pas été détaillés (monde agricole, entrepreneurs, associations, ...).

I.4 Prise en compte des documents de planification

Les objectifs nationaux et régionaux sont bien pris en compte par la collectivité, le PCAET y fait régulièrement référence.

Le lien entre les actions du PCAET et les documents de planification à une échelle plus territoriale apparaît dans chaque fiche-actions.

II Diagnostic

II.1 Sobriété et efficacité énergétiques

Le diagnostic territorial est conforme à l'attendu réglementaire et permet de cibler les secteurs d'activité à enjeux pour ce qui concerne la consommation énergétique finale de la communauté de communes Roumois Seine.

L'évolution temporelle (p. 102) fait apparaître une augmentation progressive de la consommation énergétique depuis 2005 avec deux pics de consommation (en 2010 et 2018). Il aurait été intéressant d'analyser les causes de ces pics.

L'analyse par secteur permet d'identifier les secteurs de l'habitat et des transports (routier et non routier) comme principaux responsables de la croissance de la consommation énergétique. Une analyse détaillée du parc résidentiel en termes de typologie des logements (année de construction, individuels, collectifs, résidences principales, logements sociaux) et du nombre de logements chauffés au fioul aurait enrichi ce diagnostic.

Inverser la tendance de l'évolution de la consommation énergétique constitue donc un véritable défi pour l'intercommunalité.

De façon plus anecdotique, le paragraphe sur l'analyse énergétique par habitant (p. 103) traite ensuite des émissions de gaz à effet de serre. La rédaction mériterait d'être reprise.

II.2 Energies renouvelables

L'état des lieux de la production d'énergies renouvelables reprend de nombreux éléments issus de la situation régionale décrite par l'ORECAN mais, à l'exception de la méthanisation, la territorialisation du diagnostic est trop peu développée. De même, les potentiels de développement des EnR sont donnés à une échelle trop macroscopique pour être exploitables dans ce PCAET : il est attendu l'évaluation d'un potentiel par filière, spécifique au territoire, qui permette d'orienter puis de justifier les éléments de stratégie.

Le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande apparaît dans le diagnostic avec l'analyse de la filière bois-énergie (p. 138). Une introduction antérieure, dans une présentation générale du territoire, aurait été bienvenue, d'autant plus que le PNR a un rôle autre que le seul développement de la filière bois-énergie.

Le diagnostic relatif à l'éolien doit être mis à jour : le PCAET fait référence au Schéma Régional de l'Eolien datant de 2011 qui est obsolète. Les cartes de zones favorables au développement de l'éolien terrestre ont été publiées par la DREAL au printemps 2023. Au vu du calendrier d'élaboration du présent PCAET, leur prise en compte serait souhaitable puisqu'un potentiel existe sur le territoire de l'EPCI. Le PCAET doit inciter la collectivité à se positionner sur ce potentiel de développement.

Les cartes sont accessibles au lien suivant :

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/les-cartes-des-zones-favorables-au-developpement-a5374.html>

Concernant la définition du potentiel géothermique du territoire, le diagnostic renvoie à une étude en cours du BRGM. Cette étude a été publiée en 2024 et est disponible ici :

<https://www.geothermies.fr/outils/guides/estimation-du-potentiel-de-la-geothermie-de-surface-en-normandie-brgm>

Concernant la méthanisation, il est mentionné (p. 143) que « cette filière manque encore de maturité en France ». Or, cette affirmation ne nous paraît pas justifiée : au niveau national, la filière bénéficie de tarifs d'achat de l'énergie produite afin de soutenir la filière ; au niveau régional, les parties prenantes sont structurées au sein d'une gouvernance (MethaNormandie : <https://www.methanormandie.fr/>).

Attention à la concordance des dates de références (parfois 2019, parfois 2020).

II.3 Réseaux de distribution Electricité – Gaz – Chaleur

L'analyse des réseaux de distribution d'énergie sur le territoire de l'intercommunalité se limite à une présentation très succincte de la situation des réseaux électricité – gaz et chaleur existants.

Il manque toute l'analyse relative au développement de ces réseaux en lien avec le potentiel de production d'EnR ou le projet de transition énergétique des Boucles de la Seine.

Pour les réseaux électriques, il s'agit de préciser les capacités réelles d'injection sur les postes source Enedis, d'analyser les capacités réservées de chaque poste source et de les corréliser au potentiel quantifié de développement des EnR électriques. Les modalités d'évolution du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des EnR (S3REnR) et ses impacts sur les capacités de raccordement ne sont pas abordés.

Pour le gaz, le diagnostic présente une carte et une liste précise des communes traversées par le réseau de transport de gaz mais ne détaille pas le réseau de distribution, notamment sur la commune de Bourg-Achard. L'impact dû au développement des EnR produisant du biogaz vis-à-vis des capacités réelles d'injection du gaz sur les réseaux GRDF et des modalités d'injection de ce gaz dans les réseaux mériterait d'être analysé.

II.4 Mobilité – Infrastructures

Le diagnostic met en lumière les enjeux spécifiques aux déplacements locaux, de longue distance et au transport non routier. L'analyse du secteur des Transports aborde de façon complète l'analyse de la consommation d'énergie, des émissions de GES et de polluants atmosphériques imputables au secteur des Transports. Cependant, l'absence d'informations issues d'une enquête de mobilité ne permet pas de connaître la répartition des modes de transport spécifiques à ce territoire, ce qui est regrettable.

Il est également dommage que certaines informations générales (par exemple, maillage du réseau routier et autoroutier, situation des aires de covoiturage, offre et desserte de transport en commun existante, ...), que l'on trouve dans le dernier chapitre du diagnostic traitant de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique, ne figurent pas en présentation générale introductive du territoire.

II.5 Qualité de l'air

L'analyse de chaque polluant, par secteur d'activité, permet de bien appréhender les caractéristiques et les secteurs à enjeux vis-à-vis de la qualité de l'air.

Toutefois, les objectifs nationaux de référence sont ceux du PREPA, calculés à partir des valeurs de 2005. Il est donc dommage que, pour chaque polluant, les chiffres des émissions du territoire de 2005 n'apparaissent pas aux côtés des chiffres de 2019, ce qui aurait permis de visualiser facilement l'effort déjà fourni et ce qui reste à atteindre. Il est apprécié que soient analysées les concentrations de polluants sur le territoire.

La remarque p.68 sur le non-cumul des polluants entre eux est tout-à-fait exacte. Elle met d'autant plus en évidence le non-sens du tableau en bas de page 82. Qu'AtmoNormandie en soit la source est peu probable. Ce tableau doit être supprimé.

Enfin, la rédaction du paragraphe sur le PAQA (p.80) est à reprendre. En effet, pour les EPCI qui y sont soumis, ce qui est le cas de Roumois-Seine, le PAQA doit faire partie du PCAET, il n'est pas à prévoir dans un second temps.

II.6 Emissions de gaz à effets de serre (GES)

Les émissions de gaz à effet de serre sont exposées en termes d'émissions énergétiques et non énergétiques. La description serait plus riche et instructive, si elle était complétée par une évaluation en termes d'émissions directes et indirectes.

Le diagnostic met bien en évidence les trois sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre du territoire : l'agriculture, le bâtiment et les transports. Dans le cas des bâtiments et du tertiaire, une analyse plus poussée aurait permis d'identifier rapidement le problème singulier de l'intercommunalité que constitue le nombre très important de foyers ou d'entreprises qui se chauffent au fioul. Cet aspect est nettement visible dans les fiches de l'ORECAN qui concernent l'EPCI, et par ailleurs bien traité dans les actions prévues par le PCAET. Aussi, on s'étonne qu'il ne soit pas plus clairement mentionné dans le diagnostic.

Concernant le secteur des déchets, les données semblent être issues de l'ensemble du territoire couvert par le SDOMODE, et non les émissions du seul EPCI. Même si les données ne sont pas simples à

obtenir, une estimation (avec par exemple un ratio par rapport à la population de l'EPCI) aurait pu être établie. Il est également fait mention des installations d'incinération de déchets mais ces dernières ne sont pas listées ni cartographiées.

Enfin, il faut noter que le PCAET s'est attaché à répondre à l'exigence réglementaire d'analyser comment réduire l'empreinte environnementale du numérique. L'analyse est faite à une grande échelle, il aurait été encore plus intéressant qu'une estimation au pro-rata des émissions du territoire liées au numérique soit proposée. Dans le même ordre d'idée, et bien que cela ne soit pas explicitement demandé, il est regrettable que ne figure pas dans le diagnostic une tentative d'évaluer les émissions du scope 3.

II.7 Séquestration du carbone

Il semble y avoir une confusion entre les deux unités « tCO₂eq » et « tCeq » entre les différents graphiques et tableaux. Par exemple (p. 92), la somme des stocks pour le réservoir forêt s'élève à 1 275 261 tC. On retrouve ce même chiffre également pour le stock de carbone des forêts (p. 97), mais l'unité est la tCO₂eq. Il en va de même pour le stock des prairies permanentes ou de celui des sols artificiels imperméabilisés.

II.8 Adaptation au changement climatique et gestion des risques

La description du climat se base sur une hypothèse d'une hausse de température de + 2°C à l'horizon 2100, et s'appuie assez naturellement sur des données du GIEC, du GIEC normand et de Météo France.

Attention cependant : La version 3 du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, qui devrait être publiée dans les jours à venir, impose maintenant une trajectoire de référence unique (TRACC) avec une hausse de température à l'horizon 2100 de + 4°C en France métropolitaine. Cette trajectoire doit être intégrée dans tous les documents de planification publiques, au fur et à mesure des révisions. Un « patch + 4°C », dont les modalités seront définies en 2025, sera proposé aux collectivités pour leur permettre un réaligement sur la TRACC sans que cela ne nécessite une révision complète du document.

A noter également que l'outil « climadiag-commune », développé par Météo-France peut constituer une aide appréciable en la matière (<https://meteofrance.com/climadiag-commune>).

La partie sur l'agriculture (p. 191) présente des éléments issus du GIEC et des données internationales. Alors qu'il est mentionné que « l'agriculture est le premier facteur d'identité territoriale de la CCRS », décrire localement et précisément ses activités agricoles serait plus cohérent et permettrait d'affiner la stratégie et le programme d'actions.

Un travail important est réalisé sur la question de l'eau sur le territoire, sur les ressources et les risques associés : réduction des débits et baisses des recharges aquifères du bassin de la Seine. On notera ainsi une mise en évidence très intéressante des problèmes saisonniers que le territoire va rencontrer, d'un côté l'été en termes de pénuries et de qualité médiocre, et de l'autre l'hiver en termes de crues et d'inondations. L'impact de cette situation sur l'agriculture, sur les risques sanitaires, sur la qualité de l'air, sur la biodiversité est analysé ainsi que les risques de mouvements de terrain, de retrait/gonflement des argiles, et d'inondation.

III Stratégie

III.1 Sobriété et efficacité énergétiques

La stratégie énergétique développée par la Communauté de Communes Roumois Seine est complète, dans le sens où elle identifie tous les secteurs d'activités, et ambitieuse puisqu'elle vise à minima d'atteindre les objectifs nationaux en terme de consommation d'énergie. L'objectif d'exemplarité de la collectivité est louable.

Concernant la stratégie retenue pour le secteur résidentiel, les objectifs opérationnels à 2030 doivent préciser le nombre des rénovations globales au niveau BBC et la part des rénovations intermédiaires envisagées (rénovations performantes BBC compatibles avec gain de performance énergétique minimum) conformément aux instructions du SRADDET Normandie.

III.2 Energies renouvelables

Il est réglementairement attendu des objectifs de développement des EnR par filière, déclinés aux horizons 2026, 2030 et 2050. Des objectifs stratégiques sont effectivement indiqués (p. 45), un minimum d'explications sur les modalités de calcul ou la méthodologie suivie pour les justifier est attendu (comme, par exemple, la localisation potentielle des unités de méthanisation ou la justification a minima des objectifs particulièrement ambitieux de développement d'EnR issue de l'énergie solaire).

On note également l'absence de stratégie concernant les pompes à chaleur et les biocarburants.

Enfin, concernant le bois-énergie, le diagnostic indique une production d'EnR liée au bois domestique de 68 GWh en 2019 puis la stratégie indique un objectif de 13 GWh en bois énergie en 2030 : il conviendra d'expliquer la raison d'une telle diminution.

III.3 Réseaux de distribution Electricité – Gaz – Chaleur

Aucune stratégie relative à l'évolution coordonnée des réseaux de distribution d'énergie n'est évoquée. Pour ce faire, il aurait été nécessaire que soient détaillés le nombre d'unité, la puissance et la localisation envisagée des EnR.

Des éléments de stratégie sont attendus réglementairement sur ce point. La collectivité pourra utilement solliciter un éclairage du syndicat départemental d'énergie (SIEGE 27) et/ou des gestionnaires de réseaux (GRDF / GRT gaz, Enedis).

III.4 Mobilité – Infrastructures

Le changement des modes de déplacements représente un réel effort à mettre en place pour observer une diminution des consommations d'énergie et des émissions (GES et polluants) d'ici 2030, ce que traduit la stratégie retenue pour le secteur Mobilités.

III.5 Qualité de l'air

Pour un EPCI soumis à l'obligation de réaliser un PAQA, puisque situé dans le périmètre du plan de protection de l'atmosphère, Il est regrettable que l'amélioration de la qualité de l'air ne figure pas dans les 10 objectifs principaux de la stratégie de la collectivité (p.22).

D'un point de vue réglementaire, il est attendu une déclinaison des objectifs de réduction de chaque polluant atmosphérique par secteur d'activité. Des objectifs à horizon 2050 font également partie des attendus.

Si la stratégie fait l'effort de rappeler les objectifs nationaux en terme de concentrations de polluants, il était attendu qu'elle les territorialise.

III.6 Adaptation au changement climatique et gestion des risques

Le diagnostic de vulnérabilité fait apparaître différents risques pour le territoire. Une hiérarchisation et une priorisation de ces risques seraient attendues pour définir une stratégie d'adaptation du territoire aux effets du changement climatiques.

L'analyse socio-économique attendue prenant en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction est absente de la stratégie.

IV Plan d'actions

IV.1 Sobriété et efficacité énergétiques

Consciente du poids des secteurs Bâtiments et Transports sur sa consommation énergétique finale, la collectivité a fortement axé son plan d'actions sur ces secteurs.

Les réflexions engagées autour de la prise en compte des opportunités offertes par l'utilisation des filières biosourcées dans la construction et les potentiels de séquestration et de substitutions du carbone sont à souligner. Le PCAET indique clairement que le développement des filières biosourcées ne pourra se faire que par la structuration de ces filières et par la sensibilisation, la formation et l'incitation des acteurs locaux (particuliers, entreprises, ...) à les utiliser.

Si on veut aller un peu plus loin, on pourrait mentionner pour l'action 2.1 qu'une formation en matériaux biosourcés et matériaux de réemploi au niveau de la maison de l'habitat pourrait être envisagée, pour les actions 2.2 et 5.2 que le CEREF BTP de Bourgheroulde propose régulièrement des formations certifiantes (pro-chanvre et pro-paille).

IV.2 Energies renouvelables

Les fiches-actions concernant le portage du développement des EnR englobent l'ensemble des filières EnR pour lesquelles des objectifs stratégiques ont été définis. Des moyens humains et des coûts sont estimés ce qui témoigne de la conscience de la collectivité de la nécessaire mobilisation autour de ces thématiques pour atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés.

Toutefois, la mesure visant à renforcer les règles via les documents d'urbanisme pour imposer les implantations solaires sur les constructions (action 7.2) ne peut pas être laissée telle quelle. Il n'est pas possible d'imposer ce type d'élément annexe à une construction. En revanche, inciter à implanter des panneaux solaires sur les bâtiments à travers le PLUi reste possible.

IV.3 Réseaux de distribution Electricité – Gaz – Chaleur

Plusieurs actions peuvent impacter les réseaux de distribution d'électricité ou de gaz sans que les enjeux de raccordement et d'injection sur les réseaux adéquats ne soient évoqués. Lors de la mise en œuvre du plan d'actions, il conviendra donc de s'assurer que l'analyse du développement des réseaux de distribution soit intégrée le plus en amont possible des projets.

IV.4 Mobilité – Infrastructures

Sur la thématique Mobilité, le plan d'actions définit des mesures chiffrées avec un calendrier global, pour atteindre les objectifs stratégiques, offrant ainsi une vue d'ensemble de la mise en œuvre des actions et du budget prévisionnel estimé par la collectivité pour ce secteur. Toutefois, une question subsiste quant à la capacité financière de la collectivité à concrétiser l'intégralité des actions prévues.

On peut noter que la mesure visant à renforcer les parkings à vélo doit nécessairement s'accompagner d'une mesure visant à renforcer l'accès à vélo vers ces lieux d'intermodalité.

IV.5 Qualité de l'air

La thématique de la qualité de l'air est diluée dans le plan d'actions. L'EPCI étant soumis à obligation de réaliser un PAQA, il est attendu de la collectivité un engagement plus explicite sur l'amélioration de la qualité de l'air (complément aux 14 projets prioritaires du Plan Climat, focus particulier sur quelques actions phares pour améliorer la qualité de l'air, ...). Des indicateurs de suivi spécifiques à la qualité de l'air ne doivent pas être oubliés.

IV.6 Emissions de gaz à effet de serre

D'une façon générale, les actions manquent de précision et ne permettent pas de comprendre ce qui va effectivement être réalisé. On trouve, par exemple, de nombreux énoncés du type : « Développer les commerces locaux » ou bien « développer les filières autour du recyclage ». Ces intentions, certes louables, n'en restent pas moins trop floues. Il est alors difficile d'estimer si leur impact cumulé sera suffisant pour être à la hauteur de l'objectif de réduction d'émission de GES attendu, c'est notamment le cas pour le secteur agricole, principal secteur émetteur sur ce territoire.

IV.7 Adaptation au changement climatique et gestion des risques

Les enjeux d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, pourtant déclinés de façon assez complète dans le diagnostic, trouvent peu de réponses concrètes dans le plan d'actions. D'une façon générale, les actions ne sont décrites que par leur intitulé. Leur contenu manque de précisions pour comprendre ce qui va effectivement être réalisé. On trouve, par exemple, de nombreux énoncés du type : « Prendre en compte le risque d'inondation » ou bien « Lutter contre les îlots de chaleur » qui restent trop flous.

Informar les populations sur le lien entre changement climatique et risques naturels mériterait de compléter les actions de l'axe 1, pour répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique. Sensibiliser les enfants est une mesure pertinente mais la sensibilisation des adultes ne doit pas être oubliée. La fresque du climat représente un bon support pour ce faire.

On note également une confusion régulière entre adaptation et atténuation, les actions proposées relevant majoritairement de ce dernier cas.